

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 65

Rubrik: Communications du comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nue, et il me semblait que cela compléterait heureusement la tentative entreprise avec nos articles. »

« Divers groupes s'étant denc constitués pour profiter de cette salle en se partageant les frais généraux, j'ai saisi cette occasion favorable et ai pu assurer la participation financière d'un groupe suisse. Ce local ne sera pas à la disposition d'un cénacle ou d'une coterie, mais pourra être ouvert à tout artiste vraiment digne de ce nom, et tant aux artistes suisses résidant en Suisse même qu'à ceux de Munich ou de Paris. »

« Les gros frais étant déjà couverts, ils n'auront qu'à verser une cotisation modique, qui pourra être mensuelle ou annuelle. Il sera prélevé naturellement un pour cent à fixer sur les ventes. »

« J'espère par cette combinaison créer *le débouché* si nécessaire. »

« La salle, située dans une rue connue et fréquentée par tous les amateurs et acheteurs d'œuvres d'art, administrée par une revue prospère, soutenue par une importante publicité, par nos articles, par les différentes colonies étrangères de Paris, invitées à venir visiter les œuvres d'artistes de leurs pays, voici bien, il me semble, quelques éléments de succès. »

Il ne nous reste qu'à remercier M. Horace Trembley de son intelligente initiative, et à souhaiter à l'entreprise de l'*Art décoratif* tout le succès qu'elle mérite.

L'adresse de M. H. Trembley est : 48, rue Madame, Paris.

Ant. CONTAT.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'intention du Comité central était tout d'abord de convoquer notre assemblée générale dans une ville de la Suisse centrale au mois de juin, comme le veut le règlement. Mais, réflexion faite, avant de prendre une décision définitive il désirerait connaître l'opinion des sections ou des membres individuellement, et il se rallierait à une proposition qui réunirait l'assemblée au mois de septembre. Elle aurait lieu dans ce cas à Genève et les membres qui désirent y assister pourraient en profiter pour visiter en même temps l'Exposition municipale. Les réponses à propos de cet objet devront parvenir au Comité avant le 10 mai.

Aux cinq questions qui doivent être discutées à la prochaine assemblée générale il faut ajouter deux propositions que nous avons omis involontairement de mentionner et qui doivent aussi figurer à l'ordre du jour, ayant été dépo-

sées en temps voulu par leurs auteurs, soit à l'assemblée de Berne en octobre 1906.

1^o Proposition de M. M. Girardet, « admission de membres passifs dans la Société ».

2^o Proposition de M. Röthlisberger, « réorganisation du Comité central ».

Nous publions in extenso cette proposition. nous réservant de donner plus tard l'avis du comité central sur cette question.

RÉORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL

Proposition de M. W. Röthlisberger. Le Comité central est invité à soumettre aux sections des propositions en vue de la réorganisation et de la nomination du Comité central sur les bases suivantes : A l'avenir le Comité central sera composé de cinq ou de sept membres choisis dans les différentes sections et nommés par l'assemblée des délégués.

Ce comité constituerait lui-même son bureau et le président nommé par lui serait le président central. Le tout sous réserve de ratification par l'assemblée générale. Tous les membres sont rééligibles.

Le Comité central se réunirait une fois par mois à Olten et les frais de déplacement et d'entretien seraient supportés par la caisse centrale.

Le grand avantage de cette façon de procéder serait de permettre à un grand nombre de sections de participer à la direction générale de la Société, de faciliter au Comité central les moyens de se renseigner sur ce qui se passe dans les différentes régions, d'établir des liens constants entre les sections et de faire entrer au Comité central les artistes les mieux qualifiés pour en faire partie. De plus cela supprimerait l'organisation compliquée de la nomination du président central par bulletins secrets.

Berne, 7 octobre 1906.

W. RÖTHLISBERGER.

MEMBRES PASSIFS

La proposition de M. Girardet d'accepter dans la Société à titre de « membres passifs » des personnes s'intéressant au développement des Beaux-Arts en Suisse et à la prospérité de notre Société a été adoptée par l'assemblée des délégués du 6 octobre 1906 à Berne, mais n'a pu conformément au règlement être discutée à l'assemblée générale, elle figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le Comité central invite les Sections à discuter dès maintenant dans quelles conditions les membres passifs seront admis.

RÉPONSES DES SECTIONS

Nous publierons dans notre prochain N° les réponses des sections qui nous sont parvenues au sujet des objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

EXPOSITIONS

EXPOSITION NATIONALE EN 1908

La Commission fédérale des Beaux-Arts a décidé dans sa dernière séance, d'organiser la prochaine Exposition nationale à Bâle en 1908.

Une sous-commission composée de M. Vuillermet, Meyer-Basel, Vibert et Abt, a été nommée afin de s'occuper de son organisation et sera chargée de trouver un local.

EXPOSITION MUNICIPALE DE GENÈVE

Le règlement de l'Exposition municipale laissant les frais de transport des tableaux ou sculptures à la charge des exposants, la commission fédérale a voté une somme de 2000 fr. à titre de subvention et spécialement destinée à couvrir ces frais.

Le transport des œuvres adressées à l'Exposition municipale sera donc gratuit pour les artistes établis en Suisse.

La Commission fédérale des Beaux-Arts se réunira à Genève pendant l'ouverture de l'Exposition et procédera aux acquisitions pour lesquelles elle a voté une subvention dont le chiffre n'a pas été arrêté.

TURNUS

Il a été décidé de convoquer le Jury à Aarau pour le 17 et 18 avril. Comme *jurys* fonctionneront : M. le président Dr. Ganter (suivant les statuts comme délégué de la section procédant à l'ouverture du « Turnus »). A. Reh-fons, artiste-peintre, Genève, et B. Mangold, artiste-peintre à Bâle (ces deux comme représentants de la commission fédérale des Beaux Arts), ensuite les MM. Sarasin-Schlumberger, Bâle ; Emmenegger, artiste-peintre à Lucerne ; Zimmermann, sculpteur à Munich, et Fr. Dufaux, Genève.

Subvention fédérale. — Il a été adressé au département fédéral de l'Intérieur une demande de subvention en vue de l'avancement et de l'équipement du Turnus ainsi qu'en vue d'achats dépassant la quotité ordinaire, vu que, cette année, aucun autre salon n'aura lieu.

COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Le projet de règlement n'a pas été discuté lors de la dernière séance. Nous avons donc jusqu'à la prochaine réunion de la commission pour faire nos observations.

C'est à Schwitz qu'elle se rassemblera au mois de mai, afin d'étudier le projet d'un monument national. A propos de ce monument, il est bon de dire que le crédit nécessaire ne sera pas pris sur les fonds de la subvention fédérale pour les Beaux-Arts. Il sera l'objet d'une demande spéciale aux Chambres.

Quoiqu'il ne soit pas certain que la revision du règlement figure à l'ordre du jour de cette séance, nous prions les sections de nous faire part de leurs décisions avant la fin d'avril, de manière à ce que nous puissions en communiquer le résultat en temps voulu.

Dans sa dernière réunion la Section de Genève a décidé à l'unanimité de demander qu'il ne soit apporté aucun changement au règlement actuellement en vigueur.

LE KUNSTVEREIN ET LE RÈGLEMENT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Nous recevons diverses communications à propos de la publication que nous avons faite du projet de règlement présenté par M. Abt à la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Voici quelques opinions extraites d'une lettre de la section de Zurich :

Nous sommes d'accord avec vous qu'il faut prendre énergiquement position contre les réformes projetées au sein de la Commission d'art (Kunstkommission). Le fait seul que ce projet a pu être mis en avant prouve l'influence prépondérante de l'élément laïque dans la Commission fédérale d'art (eidg. Kunstkommission). Nous ne doutons pas un instant des bonnes intentions des laïques en pareilles matières, mais le résultat de leurs efforts n'en prouve pas moins que leur point de vue n'est, ni peut-être celui des gens du métier. Autrement l'on n'eût pas proposé de réduire les expositions nationales et de consacrer les économies qui en résulteraient au Turnus. On devrait cependant bien savoir que l'exposition nationale a toujours été une manifestation artistique qui offrait aux artistes et au public de sérieuses garanties quant au choix des œuvres d'art et ce qui est tout aussi important, quant à l'emplacement le plus favorable. Avec la meilleure volonté on n'en peut malheureusement pas dire autant du Turnus, dans cette exposition ambulante